

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN - 4 MARS 2003

Une séance de consultation publique est tenue le mardi 4 mars 2003 à 18 h, en la salle 205, arrondissement Verdun.

SONT PRÉSENTS : M. Georges Bossé, président du conseil d'arrondissement, ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gilles Baril, directeur d'arrondissement
Monsieur Benoît Malette, chef, division urbanisme, Service de l'aménagement urbain et services aux entreprises,
Madame Monique Guay, chef, division accueil et information,
Madame Mireille Campisi, secrétaire substitut du conseil d'arrondissement.

PROJET DE RÈGLEMENT 1700-18 - ZONAGE

Règlement modifiant le règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- modifier les normes d'implantation des appareils de climatisation;
- modifier le plan 1/2 en changeant les limites de la zone I03-52 afin d'y créer la zone C03-99 et en changeant les limites de la zone C03-12 afin d'y intégrer l'édifice situé au 8, Place du Commerce;
- modifier le plan 2/2 afin de créer la zone H01-90;
- remplacer les grilles C01-41 et C03-12;
- créer les grilles H01-90 et C03-99;
- ajouter des normes de PIIA pour les projets d'insertion;
- ajouter la définition d'un bâtiment d'insertion;
- ajouter la zone C03-99 aux normes de PIIA.

PROJET DE RÈGLEMENT 1700-19 - ZONAGE

Règlement modifiant le règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- autoriser dans la zone H01-84 les usages "lieu de culte", "local d'organisme et club social" et "garderie" de la classe d'usages "commerce de quartier (c2) ".

Le président de l'assemblée invite monsieur Benoît Malette, chef, division urbanisme, Service de l'aménagement urbain et services aux entreprises, à expliquer ces projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption.

Le président invite les nombreuses personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur ces projets de règlements, plusieurs d'entre elles sont entendues.

Le promoteur Prizm Brandz dépose une lettre demandant que des modifications soient apportées au projet de règlement 1700-18 quant à la zone C01-41.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMEMENT
RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19 h 40.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE SUBSTITUT